



**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE  
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

By e-mail to: - Par courriel au :

[tony.youness@tc.gc.ca](mailto:tony.youness@tc.gc.ca)

Attention: - Attention :  
Tony Youness

**Solicitation Closes - L'invitation prend fin**  
At - à :  
2:00 PM - 14:00  
  
On - le :  
  
Mardi 20 fevrier 2024  
  
Time Zone - Fuseau Horaire :  
Eastern Daylight Time (EDT)  
Heure avancé de l'Est (HAE)

<b>Title - Sujet</b> Architecte d'applications et de logiciels (Power Platform)		<b>Amendment No. - N° modif.</b>  2
<b>Solicitation No. N° de l'invitation</b> T8080-230182	<b>Date of Amendment Date de modification</b> 05 fevrier 2024	
<b>Address enquiries to : - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Tony Youness  <b>E-Mail Address - Courriel :</b> Tony.youness@tc.gc.ca		
<b>Destination</b> See herein - Voir aux présentes		

**Instructions:** Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

**Instructions :** Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

<b>Delivery required Livraison exigée</b> See herein - Voir aux présentes	<b>Delivery offered Livraison proposée</b> Not applicable - Sans objet
<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print):   La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Name - Nom</b>	<b>Title - Titre</b>
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À :**

1. Fournir des précisions et des réponses aux questions des fournisseurs éventuels.

**QUESTIONS ET RÉPONSES :**

Question 2	Le soumissionnaire s'inquiète du fait que Transports Canada semble protéger le fournisseur en place en créant ces exigences spécifiques. Même en autorisant des réponses alternatives à l'exigence d'entreprise MC1, TC a exigé une démonstration spécifique (par exemple) de " 5 ressources Power Apps ou plus déployées simultanément pendant 6 mois ". La spécificité de l'exigence MC1 est encore exacerbée dans l'exigence MC2 où TC demande aux fournisseurs de démontrer que les ressources contractuelles précédemment déployées dans le cadre des contrats référencés dans l'exigence MC1 doivent avoir passé un examen de certification Microsoft. Les soumissionnaires ne sont pas en mesure de contrôler le bassin de consultants disponibles dans la RCN et nous ne pouvons pas nous assurer que les ressources contractuelles déployées antérieurement dans le cadre d'un projet réalisé il y a sept ans ont passé un examen depuis lors. De plus, le fait de démontrer qu'un soumissionnaire a déjà déployé un consultant qui a passé un examen ne signifie pas que le soumissionnaire pourrait actuellement fournir ces mêmes ressources à l'État. La communauté des consultants indépendants est autorisée à passer un contrat avec n'importe quel fournisseur à Ottawa pour satisfaire aux exigences de TC. Veuillez supprimer les exigences MC2/RC2 afin de garantir un processus d'appel d'offres équitable et ouvert.
Réponse 2	IL n'y a pas de fournisseur titulaire ; cet appel d'offres vise à répondre à la demande croissante d'entrepreneurs hautement qualifiés dans le domaine des Power Apps, un besoin qui est actuellement - et de manière incomplète - satisfait par de nombreux contrats et fournisseurs.  TC a examiné votre demande. MC2 et RC2 restent inchangés.
Question 3	En réponse à l'amendement 1, Transports Canada a incorrectement désigné S.i Systems comme titulaire de ce marché. Le numéro de contrat fourni était T8086-172450/014/ZM, qui n'est pas détenu par S.i Systems. Les exigences énoncées dans l'énoncé des travaux et les exigences de l'entreprise correspondent au travail que TekSystems effectue actuellement à Transports Canada, qui détient également le contrat T8086-172450/014/ZM. L'État peut-il confirmer que TekSystems est le titulaire de cet appel d'offres ?
Réponse 3	Il n'y a pas de fournisseur titulaire. La liste fournie à la question 1 visait à répondre à la partie de la question initiale demandant des contrats dans lesquels ces tâches ou des tâches similaires sont effectuées - et non pas une indication explicite ou implicite qu'il s'agit de fournisseurs titulaires. La liste des contrats dans lesquels un ou plusieurs consultants effectuent ces tâches ou des tâches similaires a été mise à jour et figure ci-dessous :  Contrats n° T8080-190735 (Equasion Business Technologies Consulting Inc), T8080-210406-1 (Equasion Business Technologies Consulting Inc. et Watershed ITS dans CJV), T8080-220152 (TEKSystems), T8080-220407A (Veritaaq Technology House Inc ), T8086-172450/010/Z.M (S.I. Systems), T8080-220407B (Cofomo Inc.).
Question 4	L'exigence obligatoire MC1 stipule que pour chaque contrat cité, 75 % de la valeur du contrat doit avoir été livrée et facturée au moment de la soumission de l'offre. L'État pourrait-il envisager de supprimer cette exigence ? Bien que les contrats des SPICT précisent la valeur du contrat après l'attribution, les soumissionnaires ne sont généralement pas informés de la valeur du contrat lorsqu'ils fournissent des ressources aux municipalités, aux provinces et aux sociétés d'État. Étant donné que les soumissionnaires peuvent citer des contrats avec des municipalités, des provinces et des sociétés d'État, il serait difficile de justifier cette exigence.
Réponse 4	TC a examiné votre demande. MC1 reste inchangé.

Question 5	L'exigence obligatoire MC2 de l'entreprise stipule que le soumissionnaire doit proposer trois ressources distinctes d'architecte de solutions Power Platform qui ont réussi l'examen PL-600 (Microsoft Power Platform Solution Architect). L'État pourrait-il confirmer que les grilles de ressources et les curriculum vitae n'ont pas à être proposés au moment de la soumission de l'offre ?
Réponse 5	C'est vrai. Aucune grille de ressources spécifique n'est requise lors de la soumission de l'offre.
Question 6	L'exigence obligatoire MC2 de l'entreprise stipule que le soumissionnaire doit proposer trois ressources distinctes de Power Platform Solution Architect qui ont réussi l'examen PL-600 (Microsoft Power Platform Solution Architect). Nous demandons à l'État d'évaluer les ressources indépendamment du fait qu'elles aient ou non été impliquées dans les contrats cités pour l'exigence MC1. Cette exigence, telle qu'elle est formulée actuellement, est restrictive et limite la capacité du soumissionnaire à recruter des ressources après l'attribution du contrat. En outre, étant donné que les soumissionnaires peuvent citer des contrats en cours dans le cadre du MC1, il se peut que des ressources soient déjà engagées dans ces projets et ne soient pas disponibles pour soutenir le CT.
Réponse 6	<p>Le TC a examiné votre demande et a accepté la modification MC2</p> <p>Voir l'amendement A ci-dessous.</p> <p>Le soumissionnaire doit proposer trois ressources Power Platform Solution Architect distinctes qui ont réussi l'examen PL-600 (Microsoft Power Platform Solution Architect) et qui ont travaillé pendant au moins douze (12) mois dans le cadre d'un ou de plusieurs contrats détenus par le soumissionnaire où les tâches du projet sont conformes aux critères énoncés dans MC1. Les soumissionnaires doivent indiquer le numéro d'identification de la certification Microsoft (MCID#), la transcription de l'examen pour chaque personne et les détails du contrat conformément au tableau 1 (inclus ci-dessous). Si plusieurs contrats couvrent la période minimale de douze mois, ils doivent tous être conformes aux tâches décrites dans le projet pour être considérés comme valables. L'expérience doit être démontrée pour chaque ressource, et peut concerner des contacts différents ou les mêmes contacts que d'autres ressources, pour autant qu'ils puissent assurer la durée minimale de 12 mois. Tout contrat qui répond à tous les critères des tâches du projet dans le MC1 est acceptable, il ne doit pas nécessairement répondre aux critères du MC1 (valeur, taille, etc.).</p>

**LE PRÉSENT APPEL D'OFFRES EST MODIFIÉ COMME SUIT :**

**Modifications :**

**A) SUPPRIMER MC2 sous "Annexe 4.1 - Critères d'évaluation des offres", Partie A : Critères obligatoires pour l'entreprise - LE SOUMISSIONNAIRE dans son intégralité et REMPLACER par**

N° du COE	Critères obligatoires relatifs aux entreprises	Satisfait / Non satisfait	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents de justification supplémentaires joints à la soumission)
COE2	Le soumissionnaire doit proposer trois ressources Power Platform Solution Architect distinctes qui ont réussi l'examen PL-600 (Microsoft Power Platform Solution Architect) et qui ont travaillé pendant au moins douze (12) mois dans le		

	<p>cadre d'un ou de plusieurs contrats détenus par le soumissionnaire où les tâches du projet sont conformes aux critères énoncés dans MC1. Les soumissionnaires doivent indiquer le numéro d'identification de la certification Microsoft (MCID#), la transcription de l'examen pour chaque personne et les détails du contrat conformément au tableau 1 (inclus ci-dessous). Si plusieurs contrats couvrent la période minimale de douze mois, ils doivent tous être conformes aux tâches décrites dans le projet pour être considérés comme valables. L'expérience doit être démontrée pour chaque ressource, et peut concerner des contacts différents ou les mêmes contacts que d'autres ressources, pour autant qu'ils puissent assurer la durée minimale de 12 mois. Tout contrat qui répond à tous les critères des tâches du projet dans le MC1 est acceptable, il ne doit pas nécessairement répondre aux critères du MC1 (valeur, taille, etc.).</p>		
--	---	--	--

**TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT LES MÊME**